

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 27 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DEVE 118 Subvention (1 500 euros) à l'Union Nationale de l'Apiculture Française pour l'élaboration du projet de création de la « Maison de l'Abeille » à Paris.

M^{me} Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'Union Nationale de l'Apiculture Française (4^e) pour l'élaboration du projet de création de la « Maison de l'Abeille » à Paris ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) dont le siège social est situé 26 rue des Tournelles 75004 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO